

l'absence injustifiée et le licenciement

Par coudou, le 24/09/2009 à 15:17

bonjour,

j'ai proposé à mon employeur une rupture conventionnelle qu'il a refusé en bloc car il est contre le fait que je puisse ainsi toucher les assedics et qu'il doive me payer des indemnités. On m'a parlé du licenciement pour absence injustifiée mais il refuse aussi car il est contre le fait que là aussi je touche le chômage.

je ne sais plus quoi faire (je ne peux pas démissionner car financièrement impossible) et j'ai vraiment l'impression qu'il veut me pousser à bout ou à la faute : j'ai, depuis ma demandede rupture, droit à de multiples reflexions sur mon travail, mon comportement, ect...

a-t'il droit d'agir ainsi et qu'est-ce que la loi prévoit pour un cas comme le mien?

merci d'avance

Par malgort, le 26/09/2009 à 11:42

Vous pouvez, si c'est la cas, voir pour harcelement moral. C'est une procédure fastidieuse tant pour vous que pour l'employeur. Il vaut mieu se faire aider ds se cas là. Si vous etes déclaré inapte à retourner sur votre lieu de travail par ce fait vous aurrez droit au chomage